

ANIMER LES INSTANCES DE REPRESENTATION DU PERSONNEL

(CSE entreprises plus de 50 salariés)

PROGRAMME

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

- **La composition du comité social et économique**
 - o La présidence du CSE par l'employeur ou un représentant
 - o Composition de la délégation du personnel au CSE
 - o Intervention d'autres personnes
 - o Les représentants du CSE au conseil d'administration ou de surveillance et aux assemblées générales
 - o Les commissions du CSE des entreprises de 50 salariés et plus
 - La commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT)
 - Les autres commissions du CSE
- **Le statut des membres du CSE**
 - o Le mandat des membres élus du CSE
 - o Les crédits d'heures et la liberté de déplacement
- **Formations des membres du CSE dans les entreprises de 50 salariés et plus**
 - o Les dispositions communes aux formations des membres du CSE
 - o La formation économique des titulaires du CSE
 - o La formation santé et sécurité des membres du CSE
- **Le fonctionnement du CSE**
 - o La capacité civile et la responsabilité du CSE
 - o Sort des biens et du patrimoine du CSE
 - o Le règlement intérieur du CSE des entreprises de 50 salariés et plus
- **Les moyens matériels et humains du CSE**
 - o Les moyens matériels du CSE
 - o Les moyens humains du CSE
- **Les ressources du CSE**
 - o Assiette de calcul des budgets du CSE
 - o Le budget de fonctionnement du CSE
 - o Le budget des activités sociales et culturelles
- **La comptabilité du CSE**

LES REUNIONS DU CSE

- **Les différentes réunions du CSE**
- **La convocation aux réunions du CSE**
- **L'ordre du jour des réunions du CSE**
- **Le déroulement des réunions du CSE**
 - o Les participants aux réunions du CSE

Réf. ESE027

PublicReprésentants du personnel,
RRH, DRH**Pré requis**Exercer un mandat de
représentant du personnel**Résultats attendus**Connaître le fonctionnement du
CSE
Comprendre et appréhender les
missions des membres du CSE**Objectifs pédagogiques**Permettre aux élus de mieux
évaluer sur les plans juridiques et
pratiques les droits dont ils
disposent, leurs limites, leurs
obligations et leurs responsabilités**Méthodes pédagogiques**Alternance d'apports théorique et
de cas pratiques d'entreprise.**Durée**

2 jours

Nature de la sanction

Attestation de fin de formation

Calendrier 2018

A votre convenance

Tarif en intra-entreprise

900€ HT/J

IntervenantEric LANDUYT : formateur consultant
en RH. Conseiller Prud'homal

ANIMER LES INSTANCES DE REPRESENTATION DU PERSONNEL (CSE entreprises plus de 50 salariés)

PROGRAMME

LES MODALITES D'INFORMATION, DE CONSULTATION ET D'EXERCICE DES MISSIONS DU CSE

- **Les règles applicables aux informations et consultations du CSE**
 - o Principe en matière de consultations du CSE
 - o Suites des consultations du CSE et sanctions de l'irrégularité des consultations
- **Les modalités d'exercice de la mission du CSE dans le champ de la santé, sécurité et conditions de travail**
- **Les obligations de secret professionnel et de discrétion**

LES ATTRIBUTIONS DU CSE

Attributions du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés :

des délégués du personnel « allégés »

- Présentation des réclamations individuelles ou collectives
- Compétences particulières revues à la baisse
- Compétence générale en matière de santé, sécurité et conditions de travail redéfinie
- Saisine de l'inspecteur du travail par le CSE

Attributions du CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés :

Attributions des délégués du personnel, du comité d'entreprise et du CHSCT

- Attributions générales du CSE : marche générale de l'entreprise et santé, sécurité et conditions de travail
- Les trois grandes consultations récurrentes
- Les informations trimestrielles dans les entreprises de 300 salariés et plus
- Consultations ponctuelles du CSE
- Absence de consultation sur les accords collectifs

LES EXPERTS DU CSE

- Les cas de recours et les modalités de financement des experts du CSE
- Le choix et la mission de l'expert du CSE
- Les délais et modalités des expertises et les contestations relatives aux expertises du CSE

LES MOYENS D'ALERTE DU CSE

LES ATTRIBUTIONS SOCIALES ET CULTURELLES DU CSE

LES REPRESENTANTS DE PROXIMITE

LE CONSEIL D'ENTREPRISE